

Note analyse de compatibilité de la carte communale de BONZAC avec le SCoT du Grand Libournais

Date d'approbation de la carte communale : 6 novembre 2006	Date analyse de compatibilité de la carte communale : juin 2018
Nombre d'habitants 2009 (données INSEE issues du RP) : 751 habitants	Nombre d'habitants 2014 (données INSEE) : 755 habitants
Nombre de logements réalisés entre 2009 et 2016 : 30 logements	Superficie de la commune : 749 hectares

Orientation DOO	Prescription	Commentaire / compatibilité	Vérification SCoT/PLU
Partie 1 : promouvoir une organisation rationnelle et équilibrée du territoire			
GERER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES EN MAITRISANT LE DEVELOPPEMENT URBAIN	Expliciter et justifier espaces urbains et non urbains Notions de « périmètre aggloméré » et « extension de l'urbanisation »	La carte communale propose un périmètre constructible qui souhaite recentrer petit à petit l'urbanisation autour du bourg à l'ouest tout ne permettant quelques opérations d'aménagement participant à la densification du tissu existant. Les critères de périmètre aggloméré ne sont pas toujours remplis et le zonage vient conforter à certains endroits une urbanisation linéaire le long des voies, pourtant critiquée dans le rapport de présentation. Sur d'autres secteurs, la carte communale a prévu le remplissage des « dents creuses ». C'est le cas des hameaux de Pouton et la Berrine.	
S'APPUYER SUR L'ARMATURE URBAINE, SUPPORT DE SOLIDARITES ET D'UNE URBANISATION MAITRISEE	Respecter la déclinaison spatiale et temporelle des objectifs d'accueil de population Libourne lieu privilégié d'accueil des fonctions urbaines étendues et d'intérêt supérieur	BONZAC est une commune « hors centralité », dans le bassin de proximité « Coutras Nord Libournais », qui propose 65% de part de croissance affectée aux centralités pour 4600 nouveaux habitants. Ce qui amène à un apport de 1611 nouveaux habitants pour les autres communes non centrales. Le SCoT prévoit la construction de 81 nouveaux logements et un accueil de population de 113 habitants environ pour cette commune <u>à l'horizon de 20 ans</u> . Soit un rythme moyen de 4 logements neufs/an. (le PLH prévoit 5 logt/an) La carte communale ambitionnait d'atteindre 700 habitants sur la commune en 2012 (en 12 ans). Avec un taux de croissance annuel moyen estimé à + 0,9%, la commune a connu une croissance soutenue puisqu'elle a accueilli entre 1999 et 2009, 128 nouveaux habitants alors qu'elle n'a accueilli entre 2009 et 2014 que 4 nouveaux habitants. La commune prévoyait un rythme de construction de 2 logements par an ; elle a en réalité réalisé 93 logements en 15 ans soit une moyenne de 6 logements/an. Et au regard du potentiel restant, on peut estimer à plus de 200 logements la capacité de production de la carte communale en l'état.	
REPARTIR LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES POUR UNE COUVERTURE OPTIMALE DU TERRITOIRE	Implanter les équipements structurants prioritairement au sein des centralités et dans les zones urbanisées Accès au haut débit pour tous	Les équipements sont très limités. La commune possède une école et une cantine (le tout en RPI) et quelques équipements sportifs. Il n'y a pas de données précises concernant le haut débit pour cette commune.	

LEGENDE

Incompatible

Compatible

Sans objet

Note analyse de compatibilité de la carte communale de BONZAC avec le SCoT du Grand Libournais

Date d'approbation de la carte communale : 6 novembre 2006	Date analyse de compatibilité de la carte communale : juin 2018
Nombre d'habitants 2009 (données INSEE issues du RP) : 751 habitants	Nombre d'habitants 2014 (données INSEE) : 755 habitants
Nombre de logements réalisés entre 2009 et 2016 : 30 logements	Superficie de la commune : 749 hectares

PARTIE 2 : La nature, un capital à transmettre et des ressources à préserver

ASSURER LA VITALITE DES TRAMES VERTES ET BLEUES

Les «cœurs de biodiversité majeurs»	Garantir la protection des cœurs de biodiversité majeurs Identifier, localiser, délimiter et classer en zone Ap ou Np Proscrire les contacts directs entre cœurs de biodiversité et urbanisation	La commune est concernée par deux ZNIEFF de type 1 et 2 et par le site Natura 2000 VALLÉE DE L'ISLE DE PÉRIGUEUX À SA CONFLUENCE AVEC LA DORDOGNE. Ce cœur de biodiversité majeur est classé en zone N de la Carte Communale ; il est relativement préservé.	
Les « cœurs de biodiversité complémentaires »	Préserver les cœurs de biodiversité complémentaires Identifier, localiser, délimiter et classer en zone A ou N Préserver les ripisylves et les haies bocagères	Ce zonage permet néanmoins des constructions à vocation agricole et ne garantit pas un niveau de protection optimum relativement à un classement en Np ou Ap dans le cadre d'un plan local d'urbanisme.	
Les milieux aquatiques et les milieux humides	Préserver et valoriser les milieux aquatiques et humides Identifier, localiser, délimiter localement la trame bleue Identifier les zones humides + espaces tampon des cours d'eau	L'Isle est en zone N, une bande tampon est donc présente. Les éléments de la trame bleue ne sont pas identifiés dans le rapport de présentation.	
Les corridors écologiques	Garantir la fonctionnalité des corridors écologiques Identifier, localiser, délimiter les corridors à échelle fine	Le SCoT a identifié un continuum forestier, continuum viticole ainsi qu'un corridor des milieux ouverts en vallées alluviales, sur la commune. La carte communale ne permet pas de garantir un haut niveau de protection de ces continuums.	
La « nature en ville »	Permettre le développement de la nature en ville Règle sur le stationnement (revêtements non imperméables)	Les grandes orientations n'évoquent pas ce volet. Inopérant dans une carte communale.	

AFFIRMER LA VALEUR DES PAYSAGES EMBLEMATIQUES ET DES ELEMENTS PATRIMONIAUX IDENTITAIRES

Valeur universelle des paysages patrimoniaux	Conforter la valeur universelle des paysages patrimoniaux	Le rapport de présentation a identifié les différents paysages présents mais aucune mesure de protection ne peut être engagée dans le cadre d'une carte communale. Le SCoT a quant à lui identifié la vallée le long de l'Isle, comme paysage d'intérêt patrimonial ainsi que des paysages boisés à respecter : ces espaces sont classés en zone N de la carte communale.	
Préserver l'héritage des structures paysagères	Définir les espaces viticoles à préserver pour leur valeur paysagère Classer EBC les éléments structurants de la trame bocagère des vallées	La zone AOC couvre l'ensemble des zones U de la carte communale. Cependant, peu de terrains encore constructibles sont plantés de vignes.	

LEGENDE



Incompatible



Compatible



Sans objet

Note analyse de compatibilité de la carte communale de BONZAC avec le SCoT du Grand Libournais

Date d'approbation de la carte communale : 6 novembre 2006	Date analyse de compatibilité de la carte communale : juin 2018
Nombre d'habitants 2009 (données INSEE issues du RP) : 751 habitants	Nombre d'habitants 2014 (données INSEE) : 755 habitants
Nombre de logements réalisés entre 2009 et 2016 : 30 logements	Superficie de la commune : 749 hectares

Déterminer et qualifier les coupures d'urbanisation pour favoriser les interfaces entre les milieux urbains, naturels et agricoles	Préserver les coupures d'urbanisation Analyse paysagère des entrées de ville	A l'échelle du SCoT, des coupures d'urbanisation ont été identifiées, mais la commune n'est pas concernée. Les coupures d'urbanisations ne sont pas évoquées dans la carte communale. Le zonage n'a pas respecté plusieurs coupures d'urbanisation dans le Bourg. En effet, la continuité des 100 mètres n'est pas respectée le long des routes départementales. Bien que ces terrains participent au renforcement du bourg en étant constructibles, ils favorisent néanmoins une urbanisation linéaire pourtant critiquée dans le rapport de présentation.	
Protéger et valoriser les points de vue majeurs et les panoramas	Étude paysagère à l'échelle des axes structurants pour le maintien ou la revalorisation des paysages perçus	Le rapport de présentation mentionne que des cônes de vision sont à préserver sur la commune mais la délimitation des zones constructibles n'en tient pas forcément compte.	
Valoriser le patrimoine bâti emblématique et vernaculaire	Identifier le patrimoine bâti identitaire et assurer sa protection	Une analyse du patrimoine bâti a été réalisée dans le diagnostic. Le parti d'aménagement n'évoque pas la protection du patrimoine dans ses orientations. La carte communale n'est pas un document adapté pour ce volet	
GARANTIR UNE GESTION EQUILIBREE ET RESPONSABLE DES RESSOURCES NATURELLES			
Optimiser les prélèvements en eau et restaurer un cercle vertueux	Justifier de la ressource en eau potable S'assurer de la faisabilité de raccordement au réseau collectif d'assainissement ou non collectif adaptés Contrôler l'implantation/extension d'activités potentiellement polluantes à proximité du réseau hydrographique ou des captages d'eau potable	Le rapport de présentation indique que le réseau d'eau potable apparaît suffisant mais modeste. Il ne semble pas que l'analyse ait été faite entre le potentiel réel de la carte communale et les capacités du réseau. Concernant l'assainissement collectif, il est inexistant et le rapport de présentation ne fait pas état de la nature des sols, s'ils sont propices ou non à l'assainissement individuel.	
Engager un processus de transition énergétique et de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre (GES)	Limiter l'étalement urbain, urbanisation plus dense, renouvellement urbain, habitat économe en énergie, réduction des déplacements Dispositifs d'énergie renouvelable sur surfaces commerciales de plus de 1000 m ²	La carte communale favorise largement l'urbanisation au plus près du bourg et donc de ses équipements. La carte communale n'aborde pas la question des déplacements doux.	
Mettre en œuvre une exploitation des granulats « éco-responsable »	Ne pas remettre en cause les sites existants et potentiels (schéma départemental) et espaces tampons avec urbanisation Eviter les sites Natura 2000, zones agricoles et trame pourpre	La commune ne dispose pas de site actuellement identifié comme bénéficiant d'un potentiel d'exploitation de carrière au plan de zonage.	
Limiter la production de déchets, améliorer leur gestion et accroître leur valorisation	Analyser les capacités de gestion et les besoins	Il n'y a pas d'analyse des capacités de gestion des déchets, ni d'évaluation des besoins supplémentaires à mobiliser pour tenir compte des évolutions démographiques attendues.	
Limiter les pollutions atmosphériques et les nuisances sonores	Favoriser les déplacements doux Prendre en compte le PEB	Inopérant en carte communale	
Réduire la vulnérabilité aux risques naturels, technologiques et	Intégrer les PPRI	La commune est concernée par un Plan de Prévention du risque Inondation, ainsi que par	

LEGENDE



Incompatible



Compatible



Sans objet

Note analyse de compatibilité de la carte communale de BONZAC avec le SCoT du Grand Libournais

Date d'approbation de la carte communale : 6 novembre 2006	Date analyse de compatibilité de la carte communale : juin 2018
Nombre d'habitants 2009 (données INSEE issues du RP) : 751 habitants	Nombre d'habitants 2014 (données INSEE) : 755 habitants
Nombre de logements réalisés entre 2009 et 2016 : 30 logements	Superficie de la commune : 749 hectares

industriels	Identifier les zones jouant un rôle dans la lutte contre les inondations (ralentissement, stockage) et les préserver de toute urbanisation Limiter l'imperméabilisation des sols	le risque feux de forêt. Aucune zone constructible en zone PPRI																			
S'adapter aux changements climatiques	Recommandations	Sans commentaire.																			
PRESERVER ET VALORISER LES ESPACES AGRICOLES ET VITICOLES																					
Etablir un diagnostic agricole et viticole	Étude agro-viticole	Il existe des éléments d'analyse agricole, mais celle-ci n'est pas complète au vu des prescriptions du SCoT.																			
Identifier, protéger la trame pourpre	Mettre en évidence les espaces à protéger/préciser localement la trame pourpre Mesures d'évitement/réduction/compensation	Dans le rapport de présentation, une carte identifie les terrains classés en AOC, qui couvrent l'intégralité des zones U de la carte communale. Le volet reste donc relativement léger par rapport à l'importance de la trame pourpre.																			
Préserver la destination des espaces agricoles	Identifier les zones à vocation agricole	Le rapport de présentation se limite à des données quantitatives sur les exploitations agricoles et viticoles existantes et la localisation des principaux sièges d'exploitation. Les éléments fournis dans la carte communale sont insuffisants pour une bonne prise en compte des terrains agricoles.																			
Favoriser l'essor de l'œnotourisme et de l'agri-tourisme	Recommandations	Inopérant en carte communale																			
Gérer les zones de contact pour prévenir les conflits d'usages et limiter les nuisances	Création d'une bande tampon arborée de 10 m	Il n'y a pas de prise en compte de la bande des 10 mètres puisque c'est le RNU qui s'applique																			
PARTIE 3 : Concevoir un nouveau modèle de développement urbain, garant de la qualité du cadre de vie																					
PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉE POUR REpondre A TOUS LES BESOINS																					
Organiser la production de logements visant à satisfaire les besoins des résidents actuels et futurs	Objectifs d'accueil à 20 ans : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Bassin de proximité</th> <th>Taux de croissance annuel moyen des centralités</th> <th>Taux de croissance annuel moyen des communes hors centralités</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Castillonnais</td> <td>0,68%</td> <td>0,38%</td> </tr> <tr> <td>Coutras-Nord Libournais</td> <td>1,07%</td> <td>0,69%</td> </tr> <tr> <td>Grand Libourne</td> <td>1,23%</td> <td>0,92%</td> </tr> <tr> <td>Pays Foyen</td> <td>0,45%</td> <td>0,45%</td> </tr> <tr> <td>St-Médard St-Seurin</td> <td>0,74%</td> <td>0,53%</td> </tr> </tbody> </table> 14300 logements pour l'accueil de nouveaux habitants et 8100 pour le maintien.	Bassin de proximité	Taux de croissance annuel moyen des centralités	Taux de croissance annuel moyen des communes hors centralités	Castillonnais	0,68%	0,38%	Coutras-Nord Libournais	1,07%	0,69%	Grand Libourne	1,23%	0,92%	Pays Foyen	0,45%	0,45%	St-Médard St-Seurin	0,74%	0,53%	La commune doit respecter un taux de croissance annuel moyen de 0,69% sur 20 ans, puisqu'il s'agit d'une commune hors centralité. Le PLU proposait d'atteindre les 700 habitants en 13 ans soit en 2012. Or, elle a atteint en 2014, 755 habitants soit un gain de 132 habitants en 15 ans. A noter que le rythme de construction a été d'environ 6,3 logt/an entre 1999 et 2009 puis de 6 logt/an entre 2009 et 2014, alors que la commune s'était fixé un rythme de 2 logements/an Le SCoT indique un rythme moyen de 4 logts/an et ainsi envisage en 20 ans, la production maximum de 81 nouveaux logements. Le potentiel constructible en zone U reste d'environ 23 hectares, soit un potentiel de plus de 200 logements. Un potentiel beaucoup trop élevé et qui s'illustre par une production de	
Bassin de proximité	Taux de croissance annuel moyen des centralités	Taux de croissance annuel moyen des communes hors centralités																			
Castillonnais	0,68%	0,38%																			
Coutras-Nord Libournais	1,07%	0,69%																			
Grand Libourne	1,23%	0,92%																			
Pays Foyen	0,45%	0,45%																			
St-Médard St-Seurin	0,74%	0,53%																			

Note analyse de compatibilité de la carte communale de BONZAC avec le SCoT du Grand Libournais

Date d'approbation de la carte communale : 6 novembre 2006	Date analyse de compatibilité de la carte communale : juin 2018
Nombre d'habitants 2009 (données INSEE issues du RP) : 751 habitants	Nombre d'habitants 2014 (données INSEE) : 755 habitants
Nombre de logements réalisés entre 2009 et 2016 : 30 logements	Superficie de la commune : 749 hectares

		logements trois fois plus importante que ce que la carte communale envisageait. Inopérant pour une commune située hors centralité.																
Répondre aux besoins de mixité sociale et de diversification de l'habitat	7500 logements sur 20 ans																	
Prendre en compte les besoins de populations spécifiques	Respect du schéma départemental d'accueil des GdV	Echelle supra-communale																
ECONOMISER ET RATIONALISER L'USAGE DE L'ESPACE																		
Renforcer l'efficacité et la cohérence de l'urbanisation	<p>Respect des principes de continuité (conditions cumulatives) :</p> <p><u>Continuité</u> : 100 m entre deux constructions pour déterminer le périmètre bâti</p> <p><u>Compacité</u> : ensemble construit d'un seul tenant sans vide >100 m pour déterminer le périmètre bâti</p> <p><u>Densité</u> : > 7 logements à l'Ha + surface construite > 20m² par parcelle</p> <p>Encadrement des extensions urbaines :</p> <p>Principes d'urbanisation en continuité du périmètre aggloméré existant, présence de tous les réseaux en capacité ou programmation de leur réalisation, pas de mitage, 10 % d'extension (lgts) dans les hameaux ...</p> <p>Accroître la densité bâtie/optimiser l'usage de l'espace :</p> <p>Distinguer le cœur urbain de la périphérie en termes de densité.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Niveau de l'armature urbaine</th> <th>Périmètre aggloméré</th> <th>Extension de l'urbanisation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Centralité principale</td> <td>30 logements/ha</td> <td>20 logements/ha</td> </tr> <tr> <td>Centralité d'équilibre</td> <td>20 logements/ha</td> <td>15 logements/ha</td> </tr> <tr> <td>Centralité relais</td> <td>15 logements/ha</td> <td>12 logements/ha</td> </tr> <tr> <td>Autre commune</td> <td>12 logements/ha</td> <td>10 logements/ha</td> </tr> </tbody> </table>	Niveau de l'armature urbaine	Périmètre aggloméré	Extension de l'urbanisation	Centralité principale	30 logements/ha	20 logements/ha	Centralité d'équilibre	20 logements/ha	15 logements/ha	Centralité relais	15 logements/ha	12 logements/ha	Autre commune	12 logements/ha	10 logements/ha	<p>Au vu des conditions cumulatives de continuité, de compacité et de densité, ainsi que de la densité à envisager en périmètre aggloméré (12 logements / ha) ou en extension de l'urbanisation (10 logements / ha), la carte communale permettrait d'accueillir encore 200 habitations.</p> <p>La zone U du Bourg ne respecte pas les règles cumulatives du périmètre aggloméré : distances de plus de 100 mètres, densité minimum non atteinte... le bourg présente une densité de 4 logt/ha (les hameaux sont en dessous...)</p> <p>Compte-tenu du caractère réglementaire de la carte communale qui laisse moins de souplesse en zone N (constructions d'annexes interdites notamment) que les règles des zones N et A des PLU, le Bourg peut conserver sa zone U mais devrait respecter les coupures d'urbanisation encore existantes.</p> <p>Le hameau la Berrine devrait également revoir son zonage pour le limiter aux parcelles déjà construites.</p> <p>La carte communale avait posé comme moyenne 2000 m² de terrain par logement.</p> <p>A noter que sur la période 2009-2016, la production de 30 logements a consommé en moyenne 1560 m²/logement.</p>	
Niveau de l'armature urbaine	Périmètre aggloméré	Extension de l'urbanisation																
Centralité principale	30 logements/ha	20 logements/ha																
Centralité d'équilibre	20 logements/ha	15 logements/ha																
Centralité relais	15 logements/ha	12 logements/ha																
Autre commune	12 logements/ha	10 logements/ha																
Renforcer l'efficacité et la cohérence de l'urbanisation	<p>Priorisation des espaces et modalités d'urbanisation :</p> <p>>= 50 % au sein de l'espace urbain déjà constitué (périmètre aggloméré), utilisation de la vacance (3%), reconquête/réhabilitation, dents creuses, densification par détachement parcellaire</p> <p><= 50 % en nouvelles zones à urbaniser (extensions urbaines)</p> <p>Justifier la rétention.</p> <p>50% des zones 2AU restent fermées tant que 50% du potentiel en périmètre aggro n'a pas été réalisé</p>	<p>Sur les 23 hectares disponibles, 3,4 hectares sont en extension ou en dehors des « périmètres agglomérés ».</p> <p>Ce qui représente moins de 50 % du potentiel.</p> <p>Malgré 30 logements réalisés depuis 7 ans le potentiel reste encore très important.</p> <p>De plus, la commune compte environ 22 logements vacants en 2014</p>																
Respecter des objectifs de réduction de la consommation foncière	1520 Ha à consommer au maximum sur 20 ans pour l'habitat : Bassin de proximité Surface maximale à	La carte communale permet d'ouvrir 3,4 hectares sur des zones d'extension de l'urbanisation, aujourd'hui non artificialisées, et classées en zone AOC.																



Note analyse de compatibilité de la carte communale de BONZAC avec le SCoT du Grand Libournais

Date d'approbation de la carte communale : 6 novembre 2006	Date analyse de compatibilité de la carte communale : juin 2018
Nombre d'habitants 2009 (données INSEE issues du RP) : 751 habitants	Nombre d'habitants 2014 (données INSEE) : 755 habitants
Nombre de logements réalisés entre 2009 et 2016 : 30 logements	Superficie de la commune : 749 hectares

	<p>consommer pour l'habitat (en ha) en extension</p> <table> <tr><td>Castillonnais</td><td>64</td></tr> <tr><td>Coutras-Nord libournais</td><td>134</td></tr> <tr><td>Grand Libourne</td><td>570</td></tr> <tr><td>Pays Foyen</td><td>43</td></tr> <tr><td>Saint-Médard/Saint-Seurin</td><td>41</td></tr> <tr><td>Total SCOT</td><td>852</td></tr> </table>	Castillonnais	64	Coutras-Nord libournais	134	Grand Libourne	570	Pays Foyen	43	Saint-Médard/Saint-Seurin	41	Total SCOT	852	<p>Beaucoup de ces terrains sont en l'état de prairie. Pour réaliser les objectifs du SCoT sur une période de 10 ans, la commune pourrait s'appuyer uniquement sur son périmètre aggloméré autour du Bourg, en resserrant la zone U afin de ne laisser disponible qu'environ 4 hectares à l'urbanisation, en privilégiant le comblement des dents creuses et en préservant les coupures d'urbanisation.</p>	
Castillonnais	64														
Coutras-Nord libournais	134														
Grand Libourne	570														
Pays Foyen	43														
Saint-Médard/Saint-Seurin	41														
Total SCOT	852														
	250 Ha à consommer au maximum sur 20 ans en extension pour l'activité	Inopérant sur la commune													
	36 Ha à consommer au maximum sur 20 ans en extension pour les équipements	La commune n'est pas concernée. Il reste de la place en zone U pour d'éventuels projets d'activités économiques et équipements.													
DEVELOPPER ET CONFORTER LA QUALITE DES ESPACES BATIS															
Renforcer la mixité fonctionnelle	Dégager des capacités d'accueil, préserver le cadre architectural et urbain, assurer une bonne accessibilité,	<p>La présence d'un périmètre de protection autour du monument historique « Croix du cimetière » permet de préserver le cadre architectural d'une partie du Bourg.</p> <p>La carte communale ne développe pas plus l'aspect mixité fonctionnelle puisque seulement deux zones existent (urbaine et non urbaine).</p>													
Rechercher la qualité architecturale et urbaine	Identifier les sites, les protéger et mettre en valeur, favoriser la valorisation, la qualité urbaine, s'inspirer de l'existant dans les centres historiques	Inopérant en carte communale : le diagnostic présente les éléments du patrimoine, mais la carte communale n'est pas le document pour leur valorisation. Seul le périmètre MH joue un rôle protecteur sur ce document.													
MAINTENIR UN TERRITOIRE ACCESSIBLE, SUPPORT DE TOUTES LES MOBILITES															
Renforcer l'interaction urbanisme-transport	<p>Projet urbain 500m autour des gares favorisant la densité (> partie agglomérée), la mixité, ...</p> <p>Analyse des gisements fonciers</p> <p>Prioriser les quartiers desservis par les transports pour le renouvellement urbain et les extensions</p> <p>Prioriser le développement économique au sein des centralités et de leur agglomération (privilégier les sites déjà desservis par les infrastructures, les modes doux, préserver le tissu commercial dans les quartiers d'habitat, pérenniser les activités économiques existantes)</p>	<p>Il n'y a pas de gare à BONZAC.</p> <p>Inopérant pour une carte communale. .</p>													
Promouvoir un système de déplacements durables	Pérenniser les gares et pôles d'échanges et en faciliter l'accès tous modes Développer une politique du stationnement	Il n'y a pas de gare à BONZAC.													

LEGENDE



Incompatible



Compatible



Sans objet


Note analyse de compatibilité de la carte communale de BONZAC avec le SCoT du Grand Libournais

Date d'approbation de la carte communale : 6 novembre 2006	Date analyse de compatibilité de la carte communale : juin 2018
Nombre d'habitants 2009 (données INSEE issues du RP) : 751 habitants	Nombre d'habitants 2014 (données INSEE) : 755 habitants
Nombre de logements réalisés entre 2009 et 2016 : 30 logements	Superficie de la commune : 749 hectares

	Organisation et déclinaison fine des itinéraires cyclables et piétons, principes de continuité, sécurité, qualité	Inopérant pour une carte communale. .	
PARTIE 4 : Conforter l'économie et développer l'emploi			
PROPOSER ET DEFINIR UNE ARMATURE ECONOMIQUE EQUILIBREE ET PERFORMANTE			
Promouvoir un développement diversifié et se positionner économiquement vis à vis de la métropole bordelaise	Recommandations	Inopérant sur la commune.	
Optimiser et organiser l'espace dédié à l'accueil économique	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les politiques économiques des collectivités compétentes à l'échelle du SCoT : offre foncière diversifiée, gestion économe, adaptée aux besoins, quartiers d'activité, intégrer dans le paysage et l'environnement, qualitatif en entrées de zones, démarche durable, charte etc... - Stratégie intercommunale ou Schéma de zones d'accueil pour les EPCI à présenter avant le 06/10/2019 - Orientations d'aménagement spécifiques <p><=20 Ha complémentaires par bassin de vie (Libournais : 8 Ha, Coutradais : 6 Ha, Pays Foyen : 2 Ha, St Seurinnois : 2 Ha & Castillonnais : 2Ha)</p> <p>Justifier de l'impossibilité de réaliser dans le périmètre aggloméré avant d'ouvrir à l'urbanisation Requalifier et remettre sur le marché les espaces existants</p>	La commune n'a pas de projets économiques. La carte communale n'est pas le document adapté pour ce genre de projet.	
Équilibrer et dynamiser l'offre commerciale	<p><= 30 Ha développement commercial pour les bassins de proximité (12 Ha Grand Libournais, 9 Ha Nord Libournais/Coutradais, 3 Ha Pays Foyen, 3 Ha st Seurinnois & 3 ha Castillonnais)</p> <p>Cohérence avec armature existante – Dimensionnement corrélé au développement urbain – préservation du tissu commercial existant – analyse des capacités résiduelles – insertion urbaine, architecturale, paysagère etc.</p>	La commune n'a pas de projets économiques. La carte communale n'est pas le document adapté pour ce genre de projet.	
CEUVRE A L'EMERGENCE D'UNE DESTINATION TOURISTIQUE AUTOUR DE SAINT-EMILION			
Développer une politique touristique à l'échelle du Grand Libournais	Recommandations	Le tourisme existe autour de la présence d'un chemin de randonnée et de la présence de bâtiments remarquables mais l'offre d'hébergement est réduite (2 hébergements). La carte communale n'est pas le document adapté pour permettre le développement de l'offre touristique.	

Note analyse de compatibilité de la carte communale de BONZAC avec le SCoT du Grand Libournais


Date d'approbation de la carte communale : 6 novembre 2006	Date analyse de compatibilité de la carte communale : juin 2018
Nombre d'habitants 2009 (données INSEE issues du RP) : 751 habitants	Nombre d'habitants 2014 (données INSEE) : 755 habitants
Nombre de logements réalisés entre 2009 et 2016 : 30 logements	Superficie de la commune : 749 hectares

Mettre en place une stratégie coordonnée de développement touristique	Veiller, protéger, préserver, favoriser, promouvoir, développer, permettre ...	La commune affiche dans son rapport de présentation l'existence de chemins de randonnées.	
--	--	---	---

CONCLUSION

Le COPIL qui s'est tenu le 27/06/2018 exprime son avis : au vu de l'analyse précédente, la carte communale de BONZAC apparaît comme avec le SCoT du Grand Libournais.

LEGENDE

 Incompatible

 Compatible

 Sans objet